

Gemeng Käerjeng

CONSEIL COMMUNAL DU 11 JANVIER 2016

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du lundi 11 janvier 2016.

Présents: MM. Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Jeannot Jeanpaul et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Lucien Fusulier, Frank Pirrotte, Danielle Schmit, Joseph Hames, René Robinet, Fred Reuter, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Marc Hansen et Nico Funck, conseillers ; Alain Schwarz, secrétaire.

Excusé: M. Jos Thill, conseiller.

Début de la séance à 14.00 heures.

1) **Communications du collège des bourgmestre et échevins.**

Monsieur Michel Wolter présente au nom du collège des bourgmestre et échevins les meilleurs vœux pour la nouvelle année 2016 aux membres du conseil communal. Il informe que suite à la démission, aucun nouveau membre n'a pas été assermenté, puisque que la procédure du côté du ministère de l'Intérieur n'est pas encore clôturée. D'autre part, Monsieur Jos Thill se fait excuser pour la séance d'aujourd'hui. Il séjourne actuellement à l'étranger.

En date du 7 décembre dernier, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a approuvé le nouveau Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Käerjeng. La publication officielle s'est opérée le 18 décembre et le nouveau PAG est en vigueur depuis le 21 décembre 2015. Il s'agit du dernier élément clef de la fusion de communes. Monsieur le Bourgmestre précise cependant que le ministre vient, dans sa décision précitée, de reformuler l'article 20(2) de la partie écrite, intitulée Bâtiments protégés au niveau communal. Cette nouvelle formulation ne répond plus à la décision prise par le conseil communal réuni en séance du 27 avril 2015. Nous pensons qu'il est de notre devoir à informer par courrier séparé les propriétaires des édifices concernés sur les changements intervenus à l'article 20, et leurs rappelant qu'ils disposent d'un moyen de recours auprès du tribunal administratif.

Le collège des bourgmestre et échevins fournit des précisions quant au jugement du 16 décembre dernier, rendu dans l'affaire AC Käerjeng contre l'ancien fonctionnaire Roland Siebenbour. En effet, la Commune lui reprochait d'avoir encaissé certaines sommes auprès des citoyens, sans cependant les délivrer à la recette communale. Le Tribunal s'est rangé au point de vue de la Commune et a condamné Monsieur Siebenbour à restituer lesdits montants à la recette communale.

2) **Nouveau règlement des bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Approbation.**

Le règlement communal est présenté par Madame Carole Juttel, architecte de la Commune.

Approbation unanime.

3) **Taxes de chancellerie – Budget ordinaire 2/120/707250/99001 et 2/130/707250/99001 – Modification : Introduction d'une taxe de fermeture de chantier « 200 € ».**

Approbation unanime.

- 4) **Fixation de cautions – Ajoute d’une caution de 50.000 € par place de stationnement sous forme d’ascenseur pour voiture (Parklift) ou desservie par un ascenseur pour voiture.**

Approbation unanime.

- 5) **Prise de position du conseil communal par rapport à l’avenir du commissariat de proximité de Bascharage.**

Le bourgmestre informe les membres du conseil communal sur les récentes rumeurs, respectivement sur les idées du ministre de la Sécurité intérieure. Le conseil communal se prononce unanimement pour le maintien d’un « commissariat de proximité » à Bascharage.

- 6) **Budget ordinaire - 2/839/...– Introduction de tarifs pour des activités organisées par la Commission des Affaires culturelles.**

Introduction de trois nouveaux tarifs :

- | | |
|---|-------|
| • Participations aux cours de cuisine (5-8 séances) | 150 € |
| • Participations aux dîners spectacle | 57 € |
| • Entrées pour des représentations de théâtre ou autres | 15 € |

Approbation unanime.

- 7) **Budget extraordinaire – 4/650/221100/99001 – Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « TECTUM S.à.r.l. » en relation avec un échange de terrains et paiement d’une soulte au lieu-dit « Avenue de Luxembourg » à Bascharage – Approbation.**

Le montant de la soulte à payer par la Commune s’élève à 1.079.250 €.

Approbation unanime.

- 8) **Budget extraordinaire – 4/650/221100/99001 – Acquisition de terrains : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Camille Schiltz-Klein en relation avec quatre terrains, section CC de Fingig d’une contenance totale de 76 ares 90 centiares (projet LIFE13/NAT/LU00068) – Approbation.**

La transaction immobilière s’opère moyennant le paiement d’une somme de 28.453 €.

Approbation unanime.

- 9) **Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Richartz-Wester en relation avec deux emprises d’une contenance totale de 6 ares 84 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.**

La transaction immobilière s’opère moyennant le paiement d’une somme de 2.394 €.

Approbation unanime.

- 10) **Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Tompers Charlotte, Clemency, en relation avec une emprise d'une contenance totale de 1 are 65 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.**

La transaction immobilière s'opère moyennant le paiement d'une somme de 577,50 €.

Approbation unanime.

- 11) **Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition emprises et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Catherine Weidert en relation avec trois emprises d'une contenance totale de 63 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.**

La transaction immobilière s'opère moyennant le paiement d'une somme de 220 €.

Approbation unanime.

- 12) **Transaction immobilière : Acte notarié conclu entre la Fabrique d'Église de Bascharage et Madame Carmen Wiroth concernant l'acquisition d'un appartement sis à Bascharage, 12, Boulevard J-F Kennedy – Approbation.**

Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseiller Joseph Hames n'a ni participé à la discussion ni au vote.

Approbation unanime.

- 13) **Transaction immobilière : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « LONGCHAMP S.à.r.l. » en relation avec une cession gratuite dans le cadre du projet d'aménagement particulier « Um Bechel » à Bascharage – Approbation.**

Approbation unanime.

- 14) **Budget ordinaire 3/130/621000/99001 – Coordination technique – Personnel communal : Création d'un poste dans la carrière de l'employé communal (carrière D) à plein temps avec un diplôme de technicien pour les besoins du service technique communal.**

Approbation par 11 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP, Indépendant) contre 4 (LSAP).

- 15) **Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Réduction du degré d'occupation de Madame Carmen REULAND, éducatrice diplômée, à 20 heures par semaine à partir du 1^{er} janvier 2016.**

Approbation unanime.

- 16) **Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Augmentation du degré d’occupation de Madame Céline DOMINGOS NASCIMENTO, éducatrice diplômée, à raison de 40 heures par semaine à partir du 1^{er} janvier 2016.**

Approbation unanime.

- 17) **Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Augmentation du degré d’occupation de Monsieur Philippe MARX, éducateur diplômé, à raison de 40 heures par semaine pour la période de la dispense de travail et du congé de maternité de Madame Andreia DE JESUS OLIVEIRA.**

Approbation unanime.

- 18) **Séance à huis clos – Budget ordinaire 3/130/621000/99001 – Coordination technique – Personnel communal : Nomination d’un employé communal (m/f) dans la carrière D à plein temps.**

Approbation unanime.

- 19) **Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/130/621000/99001 – Coordination technique – Personnel communal : Promotion.**

Approbation unanime.

- 20) **Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Démission.**

Approbation unanime.

- 21) **Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Démission.**

Approbation unanime.

- 22) **Questions et réponses.**

Fin de la séance : 16h15 heures